

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 0 2 / 0 7 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 1 7 0 9 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024-8007

1 Intitulé du projet

Le projet consiste en la construction du nouveau Conservatoire communautaire de musique de Guérande. Il se situe dans le parc de l'ancien couvent des Ursulines. Le projet prévoit aussi de réaménager l'ancienne chapelle en auditorium destiné à accueillir 60 spectacles par an. L'équipement a vocation à être un centre culturel de rayonnement important à l'échelle de l'agglomération.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|

2.2 Personne morale

Dénomination

CAP Atlantique La Baule Guérande Agglo

Raison sociale

Communauté d'agglomération

N° SIRET

2 4 4 4 0 0 6 1 0 0 0 5 5

Type de société (SA, SCI...)

| |
|--|
| |
|--|

Représentant de la personne morale : Madame

Nom

LEHUÉDÉ Marie-Catherine

Monsieur

Prénom(s)

| |
|--|
| |
|--|

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|--|---|
| 44. d) Autres équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés | <p>Le projet consiste en la création d'un nouveau conservatoire de musique et de son auditorium.</p> <p>IOTA : rubrique 2.1.5.0 : Rejet d'eaux pluviales, le projet étant supérieur à 1 ha mais inférieur à 20 ha (Déclaration).</p> <p>Demande de dérogation espèces protégées : Chardonneret élégant, Cisticole des ioncs, Serin Cini, Grand Rhinolophe et Lézard des murailles</p> |

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un nouveau conservatoire communautaire de musique dans le parc de l'ancien couvent des Ursulines, à Guérande. Les bâtiments cumulent une surface de plancher de 2850m². La capacité d'accueil prévue est de 550 élèves en simultané. Le projet prévoit aussi de réaménager l'ancienne chapelle en auditorium destiné à accueillir 60 spectacles par an. L'équipement a vocation à être un centre culturel de rayonnement important à l'échelle de l'agglomération.

4.2 Objectifs du projet

Le site du Petit Séminaire – ancien couvent des Ursulines est un ensemble de bâtiments inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, situé à un emplacement stratégique en entrée de ville de la commune. Le projet s'inscrit plus largement dans la mise en place de la politique d'équipement structurants et de développement culturel.

L'ensemble des éléments de contexte fondent des grands principes qui structurent le projet.

- Un cône de vue mettant en scène la façade sud du couvent des Ursulines « impose » le nouveau bâtiment en limite nord-est du clos ;
- La prairie est conservée dans une logique d'ouverture des vues et de préservation des enjeux environnementaux ;
- Des accès vers le réseau de liaisons douces créent un axe fort orienté nord-ouest/sud-est en lisière des espaces bâties, affirmant encore le vide central ;
- Des axes parallèles viennent répondre à la trame orthogonale d'un jardin de cloître (qu'on retrouvera à l'avant de la façade de l'ancien couvent) mais aussi d'un jardin vivrier en clin d'oeil au passé du site.
- La trame arborée formée par les tilleuls en parvis de la Chapelle est prolongée côté cloître.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le programme des travaux envisagé comprend plusieurs opérations :

- Démolition des installations actuelles du site (cabanons) et reprise du mur d'enceinte
- Terrassements généraux : Ils comprennent le décapage de la terre végétale (elles seront mises en dépôt en vue du réemploi en espaces verts)
- Mise en place des voiries et ouvrages de voirie
- Mise en place du système d'assainissement
- Mise en place des dispositifs de gestion des eaux pluviales : les eaux pluviales du lot seront régulées via des noues et des bassins de régulation (voir notice en annexe)
- Mise en place des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales
- Mise en place des autres réseaux : télécom (génie civil), fibre optique, adduction en eau potable, électricité - basse tension, gaz, éclairage public, espaces verts et clôtures, divers (ordures ménagères, signalisation et signalétique, coffrets techniques,.)
- Construction du conservatoire
- Aménagement du parking allée de l'île de Ré

Le planning précis de ces opérations est en cours de calage, en lien avec les exigences liées à la biodiversité.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Trois secteurs ont ainsi été identifiés dans le projet, chacun ayant ses spécificités et ses ambiances :

- Secteur « chapelle » : Le secteur « Chapelle » inclut le parvis de la chapelle qui sera réaménagée en auditorium, un théâtre de verdure et un jardin.
- Secteur « prairie » : Le secteur « prairie » est constitué du bâtiment du conservatoire de musique et de la prairie attenante. Le but dans cet espace, est de perturber le moins possible la prairie existante et de jouer avec son esthétique rustique. Toutefois, la gestion des eaux pluviales impose de venir modifier la topographie de la prairie. Dans le but de recréer des lieux de vie pour les lézards, la prairie se verra dotée de linéaires d'enrochements (issus des travaux d'ouverture et d'écrêtage du mur d'enceinte du clos) le long des chemins et en soutien des ouvrages de gestion des eaux pluviales.
- Secteur « Allée de l'Île de Ré » : Ce secteur représente l'entrée principale du nouveau conservatoire de musique. Des accès et stationnements y seront aménagés.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

(i) La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet nécessite un permis de construire.

Le projet est soumis à un Dossier de Déclaration Loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0) déposé en mai 2024.

Le projet nécessite également une demande de dérogation espèces protégées réalisée en mai 2024 pour 4 espèces: Chardonneret élégant, Cisticole des joncs, Serin Cini, Grand Rhinolophe et Lézard des murailles.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet | Valeurs |
|---|---------------------|
| Surface du site d'étude | 1,83 ha |
| Surface de plancher totale du projet | 2850 m ² |
| Dont une surface de plancher de réhabilitation | 220 m ² |
| Capacité d'accueil prévue d'élèves en simultané | 550 élèves |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 80 Voie : Faubourg Saint Michel

Lieu-dit :

Localité : Guérande

Code postal : 4 4 3 5 0 BP : Cedex :

Coordonées géographiques^[1]

Long. : 4 7 ° 3 2 ' 4 2 " 6 Lat. : 0 2 ° 4 1 ' 9 8 " 6

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Zone UFa et UA du PLU de Guérande. La zone UF correspond à des sites destinés à accueillir des équipements et espaces publics. Les zones UA correspondent au tissu historique à caractère patrimonial.

(i) Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

(i) Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La ZNIEFF la plus proche est une ZNIEFF de type II, elle se trouve à environ 270 m au sud de la zone de projet. Il s'agit de la ZNIEFF « Pointe de Pen-Bron, Marais salants et Coteaux de Guérande ». De plus, elle regroupe dans son périmètre deux ZNIEFF de type I. |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Un arrêté de protection de biotope est répertorié à environ 700 m au sud-est du site : le Bois de Villeneuve. (FR3800315). |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'extrémité ouest du site est intégrée à un « Espace proche du rivage », faisant référence à la loi Littoral. Cette loi dispose de principes généraux adaptables aux spécificités locales. Ainsi, dans les espaces proches du rivage, l'extension de l'urbanisation doit être limitée et prévue dans les documents d'urbanisme |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les anciens bâtiments du couvent des Ursulines, dont la Chapelle sont classés au titre de monuments historiques. Le projet se trouve donc dans leur périmètre de protection. D'autre part, la zone d'étude est concernée par la servitude AC4 : « Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine ». |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Une vaste zone humide d'intérêt communautaire protégée par la Convention Ramsar est située à l'ouest de la commune. Les zones humides ont été inventoriées par DERVENN en mai 2020, selon les critères pédologiques et floristique. Cet inventaire met en évidence la présence d'une zone humide de 530 m ² dans le coin sud-est du périmètre du projet. L'inventaire floristique réalisé par Ouest Am' le 24 mai 2023 confirme la délimitation de la zone humide. |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune est également soumise à un Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) par submersion marine. |
| Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le PPRL a été approuvé le 13/07/2016. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | 58 sites industriels et activités de service (en activité ou anciens) sont présents dans la commune de Guérande. L'un d'eux est recensé en limite du site d'étude : la société Guérandaise d'alimentation qui présente un dépôt de liquides inflammables (activité en service depuis 1969). La base de données BASOL15, qui recense les sites pollués (ou potentiellement pollués) mentionne un site à plus d'un kilomètre à l'ouest de la zone d'étude (Société Chelet Bois). |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La ZSC (Zone Spéciale de Conservation – Directive Habitats) la plus proche se trouve à environ 270 m au sud de la zone de projet. Il s'agit de la ZSC « Marais Salants de Guérande, Traicts du Croisic et Dune de Pen-Bron ». On trouve également deux ZPS à proximité de la zone d'étude. La première à environ 300 au sud-est de la zone de projet. La deuxième est comprise dans le périmètre de la ZSC. |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'entraîne pas de prélèvements d'eau. |
| | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'impact pas de mare ou de plan d'eau, aucune modification prévisible des masses d'eau souterraines n'est prévue. |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Modification de la topographie de la prairie pour la gestion des eaux pluviales (création de bassins) avec gestion des terres sur site. Modification de la hauteur du mur d'enceinte (ouverture et écrêtage) : les pierres extraites du mur seront réutilisées dans les aménagements prévus dans la prairie pour recréer des lieux de vie pour les lézards des murailles, via des linéaires d'enrochement. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les travaux entraîneront l'apport de matériaux divers nécessaires aux terrassements, réalisation des réseaux et des bâtiments, aménagements des espaces verts et des plantations. |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/assainissement ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La zone de projet est située en zone urbaine, elle peut donc être facilement raccordée par les différents réseaux présent sur l'avenue de l'île de Ré (Alimentation Eau Potable), Eaux Usées, Eaux de Pluviales, Electricité basse tension, Téléphone, ...). |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les impacts bruts du projet ne sont pas nuls pour le Grand Rhinolophe, le Lézard des murailles, le Chardonneret élégant, la Cisticole des joncs et le Serin cini. Des mesures compensatoires sont proposées qui permettent de conclure à un impact résiduel du projet négligeable sur ces 4 espèces. Voir détails dans le dossier de dérogation espèces protégées en annexe 8.2.2. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet se trouve à proximité d'un site Natura 2000. Le projet est susceptible d'avoir un impact permanent sur la population de Grand Rhinolophe (protection de l'individus et de l'habitats). L'impact brut du projet est très fort, du fait de la fidélité des individus à leur gîte (cinq individus en hibernation relevés). Les mesures compensatoires permettent de conclure à un impact résiduel du projet négligeable sur cette espèce. Voir détails dans le dossier de dérogation espèces protégées en annexe 8.2.2. |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | D'après le règlement graphique du PLU de Guérande, la zone d'étude se trouve majoritairement en zone UFa et dans une moindre mesure en zone UA. Il n'y a pas d'espaces naturel ou agricole. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas concerné par des risques technologiques. |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet n'est potentiellement concerné que par les risques sismiques, les phénomènes météorologiques et le radon. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'engendre pas de risque sanitaire. Les aménagements sont tertiaires et routiers et ne sont pas de nature à altérer la santé des riverains et de la zone de projet. |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | En phase travaux, des camions seront amenés à circuler sur le site. D'autre part, le projet sera amené à accueillir des élèves et le cas échéant, du public (représentations et spectacles dans l'auditorium), pouvant générer un trafic ponctuellement plus important qu'actuellement. Toutefois il est aisément accessible par des modes doux ou des transports en commun depuis le centre de Guérande. |
| | Est-il source de bruit ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | En phase travaux, le projet sera source de bruit, notamment dus à l'activité de chantier et notamment des camions. En phase exploitation, le projet n'est pas à l'origine de nuisances sonores. |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les nuisances sonores qui peuvent être générées sont celles rencontrées dans les zones urbanisées. Le projet est concerné par des nuisances sonores engendrées par les véhicules circulant sur la RD 774 passant à environ 160 m à l'est du site (voie de catégorie 2). |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cependant, en phase exploitation, le projet n'est pas considéré par des nuisances olfactives. |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne sera pas à l'origine de vibrations sauf ponctuellement en phase chantier. |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | En phase travaux, les activités seront diurnes. Aucune émission lumineuse ne sera émise. |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | En phase exploitation, le projet pourra être à l'origine d'émissions lumineuses faibles, tout comme il est concerné par des émissions lumineuses engendrées par des éclairages du secteur. |
| Émissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | En phase travaux, le projet sera à l'origine d'émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre, dus à l'activité de chantier et notamment des camions. |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les eaux de toitures et de ruissellement du bâti seront collectées et envoyées vers des ouvrages d'infiltrations. Ces ouvrages ont un volume cumulé de 148,5 m ³ et se rejettent vers des bassins de rétention. |
| | Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les eaux traitées rejoignent la zone humide existante puis le ruisseau. |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|------------------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Émissions | Engendre-t-il des effluents ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les eaux usées seront raccordées au réseau public existant. Le conservatoire accueillera au maximum 1300 personnes/jour (en cumulé) et environ 550 personnes simultanément et il ne comprend pas de logement. Nous estimons un total de 65 équivalents-Habitants au maximum. Les eaux usées seront acheminées vers la station d'épuration de Livery-Guérande d'une capacité de 178 000 EH et qui peut accepter cette charge supplémentaire. |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | En phase travaux, les déchets engendrés par le chantier seront triés et valorisés dans les filières adaptées. Une démarche de réemploi pourra être intégrée au projet. En phase exploitation, des déchets d'ordre ménagers seront créés. A ce stade le mode de collecte n'a pas encore été décidé. Globalement, la quantité de déchets sera négligeable au vu de la taille du projet. |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet est situé dans le périmètre de protection de monument historique des bâtiments de l'ancien couvent des Ursulines (dont la chapelle réhabilitée en auditorium). |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Un projet de réhabilitation du site du Petit Séminaire a été réalisé. Les bâtiments se situent dans le prolongement de l'ancienne chapelle. Ils ont été transformés en logements. Les travaux ont déjà été réalisés.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le Dossier Loi sur l'eau précise que les eaux pluviales sont gérées dans un massif drainant et 4 bassins de rétention d'un volume total d'environ 150m3. Les eaux pluviales ne généreront donc pas d'impacts quantitatifs ou qualitatifs en aval du projet. D'autre part, afin d'éviter les impacts sur la zone humide, cette dernière sera évitée et son alimentation est maintenue par les rejets d'eau pluviale traités en sortie du bassin BR5. Les ouvrages de tamponnement seront réalisés par un système de merlons pour tenir compte de la présence d'eau dans le sous-sol.

Concernant la demande de dérogation espèces protégées, les impacts bruts du projet ne sont pas nuls pour le Grand Rhinolophe, le Lézard des murailles, le Chardonneret élégant, la Cisticole des joncs et le Serin cini. Des mesures compensatoires sont proposées qui permettent de conclure à un impact résiduel du projet négligeable sur ces quatre espèces

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter réduire ou compenser les effets négatifs de ce dernier sont :

- Evitement des zones humides dans l'implantation du projet
- Adaptation du planning des travaux,
- Mise en défens des secteurs sensibles,
- Fauches tardives des prairies,
- Maintien des conditions d'accueil du sous-sol de la chapelle pour le Grand Rhinolophe,
- Absence d'éclairage nocturne en phase de chantier et limitation au maximum en phase d'exploitation
- Maintien des cavités favorables au Lézard des murailles dans le mur d'enceinte.
- Plantation d'arbres favorables à la nidification du Chardonneret élégant et du Serin cini,
- Plantation de fourrés et gestion favorable à la nidification de la Cisticole des joncs,
- Création d'habitats favorables au Lézard des murailles
- Mise en place d'un suivi de chantier et d'un suivi naturaliste pendant la phase d'exploitation.

Ces mesures sont davantage développées dans les dossiers Loi sur l'eau et de Demande de dérogation espèces protégées, joint en annexes à ce formulaire.

7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet vise la construction d'un conservatoire de musique et d'un auditorium, via la réhabilitation d'une ancienne chapelle présente sur le site.

Le projet est en accord avec le PLU de Guérande ainsi que les orientations de développement de la communauté d'agglomération de CAP Atlantique. Le projet est en zone UF et UA. Les terrains ont donc vocation à accueillir des équipements d'intérêt collectifs et de services publics.

Le projet fait l'objet d'un dossier loi sur l'eau et d'une demande de dérogation d'espèces protégées. Des enjeux faune et flore ont été identifiés dans l'analyse de ces deux dossiers. Des mesures ERC sont prévues. Les impacts résiduels du projet à la suite de cette séquence sont estimés comme négligeables.

Au vu de cette analyse, nous estimons que le projet ne nécessite pas la production d'une étude d'impact.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | |
|-------|---|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié . <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. <input type="checkbox"/> |
| 3 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau <input checked="" type="checkbox"/> |
| 7 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Dossier Loi sur l'eau pour l'aménagement d'un nouveau conservatoire communautaire de musique et son auditorium | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération, ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées et de demande de dérogation pour la destruction de spécimens d'espèces animales protégées | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | | <input type="checkbox"/> |
| 4 | | <input type="checkbox"/> |
| 5 | | <input type="checkbox"/> |

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom LEHUÉDÉ

Prénom Marie-Catherine

Qualité du signataire Vice-Présidente

À Guérande

Fait le / /

Signature du (des) demandeur(s)

Signé numériquement le 03/06/2024

Pour le Président, par délégation,



Marie-Catherine LEHUEDE

Vice-Présidente à la culture, à l'enseignement musical et aux équipements culturels d'intérêt communautaire